

<b>Formulaire à retourner</b>	
<b>Par courrier :</b> Intercom Bernay Terres de Normandie Pôle de Brionne 299, rue du haut des Granges 27300 BERNAY	<b>Par mail :</b> <a href="mailto:assainissement@bernaynormandie.fr">assainissement@bernaynormandie.fr</a> <b>Tél. :</b> 02.32.43.37.04 <b>Par fax :</b> 02.32.45.98.84

Conformément à l'article L 271-4 du Code de la construction et de l'habitation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur, et à joindre à la promesse de vente ou à l'acte authentique de vente, comprend le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif, daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente. En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Le **dernier contrôle** fait sur mon installation d'assainissement **date de moins de 3 ans** (à la date de signature de l'acte de vente). Je demande la transmission de la copie du compte-rendu de ce contrôle. Dans ce cas, aucune redevance pour la transmission de ce document ne me sera facturée.

Le **dernier contrôle** fait sur mon installation d'assainissement **date de plus de 3 ans** (à la date de signature de l'acte de vente). Une visite sur site et l'élaboration d'un nouveau compte-rendu est donc nécessaire.

En prévision du passage de l'agent du SPANC, nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement et de préparer les documents en votre possession s'y référant (plans, factures des travaux, photos des travaux, justificatifs de vidange, contrats d'entretien, etc.)

► DEMANDEUR     Propriétaire     Notaire     Agence Immobilière

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Date et Lieu de naissance : .....

Tél : ..... Courriel : ..... @.....

► COORDONNÉES DU PROPRIETAIRE (si différente du demandeur)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Date et Lieu de naissance : .....

Tél : ..... Courriel : ..... @.....

► HABITATION A CONTRÔLER (si différente de l'adresse du demandeur)

Adresse de l'habitation : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

► **COORDONNÉES POUR LA FACTURATION** (si différente du demandeur)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Date et Lieu de naissance : .....

Tél : ..... Courriel : ..... @.....

► **Redevance liée à ce contrôle** (tarifs rendu exécutoire par délibération du 02 février 2017 applicables pour toute demande remise au SPANC à compter de cette date)

↳ J'ai bien noté que la redevance liée au délai de transmission du rapport de contrôle (à partir de la réception de la présente demande jusqu'à l'envoi du rapport justifié par l'envoi du mail ou du cachet de la poste) sera facturée au propriétaire (vendeur) de l'habitation, et le montant sera de (cocher la case correspondante à votre choix) :

pour une demande de transmission avec un délai supérieur à 15 jours (maximum 30 jours) : **90 €**

pour une demande de transmission avec un délai inférieur ou égal à 15 jours : **180 €**

*Remarque : si la personne à facturer est différente du demandeur, en cas de défaut de paiement de la personne sus désignée, le montant à acquitter pourra être réclamé auprès du demandeur signataire du présent formulaire.*

► **Données concernant le logement** : (à renseigner obligatoirement)

• Référence cadastrale (section et numéro) : ..... Superficie du terrain : ..... m<sup>2</sup>

• Combien de pièces principales\* (PP) la construction compte-t-elle ? ..... PP\*

*\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

• Occupation du bien :

Nb d'habitants permanents : ..... Nb d'habitants occasionnels : ..... Périodes d'occupation : ..... mois/an

• Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ou à proximité ?  Oui  Non

Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?  Oui  Non

Est-il déclaré en mairie ? \*  Oui  Non

*\*Tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fait l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée (article L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette déclaration est à l'initiative du pétitionnaire.*

**Envoi du compte-rendu de la visite** : (cocher la case correspondante à votre choix)

Par mail :  ou Par courrier :

Date de la demande : .....

Date de remise du formulaire : .....  
(à remplir par le SPAC à réception du formulaire signé)

Signature, précédée de la mention « Bon pour accord » :